

14 avril 2008

Littérature. Contre le sort des femmes iraniennes.

Fariba Hachtroudi élève la voix



Fariba Hachtroudi, une femme qui ne veut pas laisser le dernier mot à la peur. Photo DDM, Maia Alonso.

L'écrivain iranienne était au salon du livre de Lombes où elle est intervenue, pas assez longuement tant il y avait à dire, sur son dernier voyage officiel en Iran. Elle y avait été encouragée par son ami Gil Jouanard, écrivain qui a résidé un trimestre à Lombes, celui-ci la persuadant que le gouvernement avait tout à gagner, au plan médiatique international, à laisser entrer et repartir librement du pays celle qui était désignée comme une « terroriste ». Fariba raconta le dur contact avec une réalité qui dépasse l'entendement, celle de la condition féminine où la lapidation est monnaie courante, que la femme soit adolescente ou adulte. « Ces tragédies ordinaires, anciennes pratiques, semblent prendre du regain ». Fariba cite des cas, des noms, des dates récentes. C'est « le code de l'honneur »... « La lapidation pour adultère a force de loi ». Et pourtant, Fariba s'insurge: « Aucune source coranique ne jus-

tifierait cette pratique barbare ». Elle cite l'article de loi incriminé qui précise jusqu'à la taille des pierres à utiliser. « Depuis près de 30 ans, les Ayatollahs ont imposé à l'iranienne, devenue le sexe maudit, le statut de pseudo-humaine : une femme est la moitié d'un homme ». Cette ségrégation commence in utero, dès le 2^e mois de conception, quand le sexe est déterminé. Le père a droit de vie ou de mort sur son enfant : « Il est exempt du Qessas (loi du talion). La peine est commuée en paiement du prix du sang et en châtiement corporel. » Et pourtant, Fariba est pleine d'espoir : « Ce sont les femmes qui ébranlent les fondements de la théocratie khomeyniste... La colère salutaire de la grande majorité de mes compatriotes pour lesquelles toutes les occasions sont bonnes de revendiquer leurs droits, y compris celui de disposer de leur corps portera tôt ou tard ses fruits ».